



AMBASSADE DE SUISSE  
EN ITALIE

00197 ROME, le 9 juin 1977

Largo Elvezia - Via Barnaba Oriani, 61  
Tél. 803-641

Réf.: 461.20 - LA/my

CONFIDENTIEL

Direction politique du  
Département politique fédéral

3003 B e r n e *1 copie en: HR*

an	TE	HG	MA	XR			a/a
Datum	1977						26.7
Viss	Th	W	UA				UA
EFD		13 JUN 1977					
Fief.		A.B.34.12.7.0.					

Traité de double imposition

Monsieur l'Ambassadeur,

Comme je vous l'avais annoncé, j'ai été reçu aujourd'hui avec mon collègue Sciolli par le chef du cabinet du Ministre des Finances, le Prof. Carlo Anelli, Presidente Sez. Cons. Stato en présence du vice chef de cabinet, le Dr. Lucio Silvestri.

Après leur avoir fait un bref résumé de l'état des travaux parlementaires dans notre pays, je leur demandai de m'orienter sur l'état de la ratification du traité au Parlement italien en leur précisant que j'avais entendu dire que cette question avait de la peine à progresser.

Mes interlocuteurs me dirent qu'il n'en était rien, que l'examen suivait son cours, qu'il n'y avait aucune opposition de fond, mais que quelques parlementaires avaient demandé des éclaircissements de nature technique, qui leur avaient été donné par le Dr. Monacchi, Directeur général de la Direction de législation comparée et des relations internationales et que l'affaire était en bonne voie. Ils

Copie à: M. Locher, Administration des contributions ./.  
M. Moser, Division du Commerce  
16.6.1977 - MA/au

Dodis





- 2 -

précisèrent néanmoins que c'était le point de vue du Gouvernement et qu'ils ne pouvaient pas parler au nom du Parlement! Le chef de cabinet m'offrit alors de convoquer sur le champ le Directeur général susmentionné. Ce dernier, beaucoup plus au courant du dossier, nous répéta les mêmes arguments et déclara que certains parlementaires avaient fait part d'inquiétudes et de menaces, mais qui ne porteront pas à conséquence. A ma question sur leur nature, il répondit qu'outre des demandes de précisions de caractère de technique fiscale, certains parlementaires avaient exprimé des doutes et des inquiétudes sur l'opportunité de la clause de retroactivité (art. 30) et avaient même menacé, s'ils ne recevaient pas des réponses rapides et satisfaisantes de l'administration de porter l'affaire au plénum sans attendre la fin des travaux de la commission ce qui aurait pu être dangereux - j'éclaircirai ce point avec un spécialiste du Sénat -.

Comme il abordait la situation dans notre pays et notamment la question du junctim Eisenring en disant que cela n'était pas normal et que le traité sur les frontaliers ayant été discuté et conclu antérieurement, il devait également entrer en vigueur sans attendre le traité de double imposition et que cela représentait, dit-il en riant, non pas un chantage mais une "pressionnette" sur le Parlement italien, je l'interrompis en disant que le Conseil fédéral n'était pas d'accord avec ce junctim adopté par la Chambre basse et soumis aujourd'hui à la Chambre haute conjointement avec les deux traités, que cette dernière ne l'accepterait certainement pas si elle recevait de part du Gouvernement des certitudes de l'avancement des travaux de ratification du côté italien. Mes interlocuteurs étaient-ils en mesure de me donner des éléments en ce sens?

Je ne reçus aucune réponse, si ce n'est un renvoi au Service du contentieux diplomatique à la Farnesina et,

./.



- 3 -

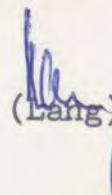
qui serait mieux en mesure de me renseigner sur l'état des travaux en commission ..... mais qu'il ne fallait pas se faire de souci que l'affaire avançait ...  
Compte tenu de ma dernière communication, cette réponse se passe de commentaires.

Nous avons saisi l'occasion d'évoquer deux autres problèmes, à savoir l'application anticipée de l'art. 19 faite plus restrictivement par l'Italie qui refuse de mettre les double-nationaux italo-suisse au bénéfice de l'exonération. Le chef de cabinet et le directeur général nous ont promis d'examiner l'affaire cet après-midi, de consulter le directeur général des contributions directes et de nous donner une réponse demain matin.

Nous avons également évoqué l'affaire des expéditionnaires de Chiasso qui touche aussi ce Ministère, puisque ce sont ses agents qui ont arrêté nos deux compatriotes. J'essaie depuis plus d'une semaine d'avoir en entretien à ce sujet avec le Ministre Ossola. Vous voudrez bien en informer la Division du Commerce.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chargé d'affaires a.i. de  
Suisse:

  
(Lang)